



Tout comprendre sur *les finances*

Avec un budget global de 34,5 millions d'euros, dont 8,5 millions d'euros d'investissement, la Communauté d'agglomération doit remplir de nombreuses missions transférées par les villes lors de sa création. Ressources et dépenses, investissements et subventions équilibrent des forces qui doivent au final faire la nôtre. Comment ? Tout d'abord, en ayant opté

pour un régime fiscal de taxe professionnelle unique pour toutes les villes du territoire, garantissant aux villes adhérentes les mêmes ressources qu'avant leur entrée dans la communauté, en minimisant les dépenses de structure pour éviter toute fiscalité additionnelle...

Pour tout comprendre du financement de votre territoire, suivez le guide...

AU SOMMAIRE

- Les finances du territoire* | p.2
- Opération plaine propre* | p.5
- Le salon OZ'Créer* | p.5
- Une centralité pour Carrières* | p.6
- Un nouveau bateau en chantier* | p.7
- Le Challenge des deux rives* | p.7
- La piscine à Andrécy* | p.8

Interview

Hugues Ribault

Vice-président en charge
des finances



Selon le rapport de la Cour des comptes, les intercommunalités génèrent plus de dépenses nouvelles que d'économies. Etes-vous d'accord avec cette affirmation ?

C'est exact, et c'est pour cette raison que, forts de ce constat, nous avons tout mis en œuvre pour que cette vérité ne s'applique pas à notre intercommunalité. En effet, la CA2RS compense aux villes la différence entre le produit de la taxe professionnelle perçue l'année précédant l'entrée en intercommunalité et le montant des charges transférées. Chaque commune a donc la garantie que le service rendu sera, au minimum, équivalent à ce qu'il était avant la création de la communauté de communes. Pour être plus précis, les charges sont transférées sur des montants arrêtés en 2005. Or, les services offerts à la population évoluent et toute évolution est prise en charge par la CA2RS (nouveaux services offerts à la population, amélioration des services existants, évolution de carrière des agents, entretien de la voirie des quartiers nouvellement créés, etc.).

Avez-vous des exemples concrets prouvant que la CA2RS n'est pas une couche supplémentaire d'un « mille-feuilles territorial » déjà bien épais ?

Par le biais des transferts de charges, nous nous sommes fixé comme objectif de ne pas nous superposer aux villes. Par exemple, toute création de poste à la CA2RS doit correspondre à une suppression de poste dans les villes, sauf lorsqu'il s'agit de postes cor-

respondant à la structuration ou la création d'un service. Pour ce qui est des services techniques, sur les 6 agents ou cadres qui composent la direction, 5 sont issus des transferts des villes, et pourtant il s'agit d'un nouveau service de la CA2RS. Et par le biais de la mutualisation des services liés à l'emploi, la CA2RS a économisé l'équivalent de deux postes, ce qui aurait été impossible à réaliser, à l'échelle de chaque commune, sans réduire le niveau de prestation. Ajoutons que les coûts des travaux ont diminué de 15 à 25% depuis qu'ils sont pris en charge par la CA2RS, les volumes étant plus importants, car mutualisés et donc mieux négociés. Enfin, la CA2RS a la maîtrise totale de la gestion des déchets ménagers des villes d'Andrésy, de Carrières-sous-Poissy et de Verneuil-sur-Seine : pour ces 3 villes, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a diminué en 2010. Au-delà d'une nouvelle stratégie administrative, la communauté d'agglomération nous permet surtout d'optimiser l'ensemble des dépenses sur notre territoire.

La mutualisation représente-t-elle pour vous une nécessité, donc une chance pour nos territoires, ou une contrainte dans un environnement de raréfaction de la ressource ?

Je vais également vous donner un exemple : une ville possédait un tractopelle qui n'était utilisé que quelques heures par semaine. Ce matériel a été transféré : il est aujourd'hui utilisé quotidiennement et pour l'ensemble des communes. Cette mutualisation est donc une nécessité. Cela permet à la CA2RS d'avoir des services plus performants, en raison de l'optimisation des ressources humaines, mais également du matériel. En revanche, la mutualisation peut s'avérer

être une contrainte. En effet, il arrive que certains élus ou services communaux aient du mal à admettre que le personnel qui, auparavant, était entièrement au service de sa commune, puisse être mis à contribution sur tout le territoire, quelles que soient les limites communales. Je suis optimiste toutefois, car si le service rendu est le même ou d'un niveau supérieur à celui rendu précédemment par la commune, le travail de la CA2RS sera reconnu et apprécié.

Au 1er janvier 2009, la communauté de communes a été transformée en communauté d'agglomération : quel a été l'impact de cette mutation ?

La dotation de l'Etat a été réévaluée de façon significative : nous recevons 1 945 000 € supplémentaires. Cela nous permet notamment d'abonder de 10% le programme pluriannuel de travaux de voirie et de consacrer cette année, par exemple, une enveloppe supplémentaire de 300 000 € pour les frais de réfection de voiries dégradées suite aux intempéries. Nous favorisons l'accession à la propriété de primo-accédants (400 000 € en 2010) et menons des actions fortes en faveur du développement économique et particulièrement de la filière éco construction. Cette manne nous permettra aussi de mettre en œuvre les premières actions en matière de cohésion sociale (prévention de la délinquance, poursuite des mesures favorisant l'insertion ou le retour à l'emploi, lutte contre les addictions, etc.).

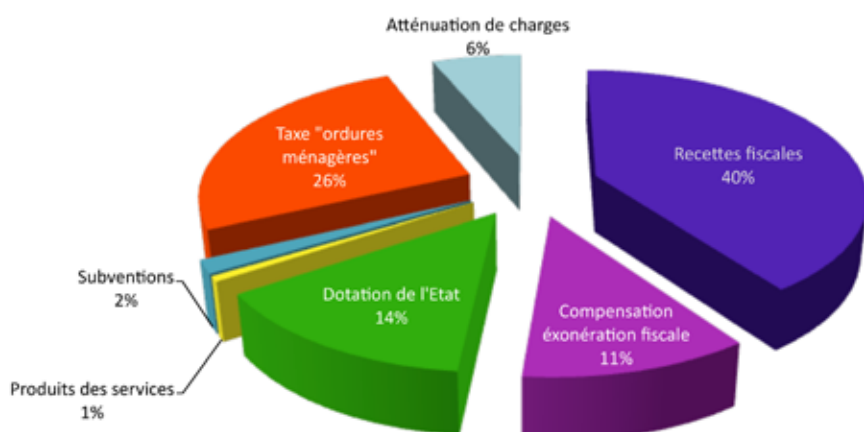
La réforme de la taxe professionnelle vous apporte-t-elle plus de ressources ?

Il est encore trop tôt pour répondre à cette question, compte tenu de l'engagement de l'Etat d'établir en 2010 une simulation permettant de mesurer l'impact réel de la réforme. Nous suivons cette question de près et vous en reparlerons dans un prochain numéro, dès que l'Etat nous aura informés des modalités d'application de cette réforme.

Les recettes

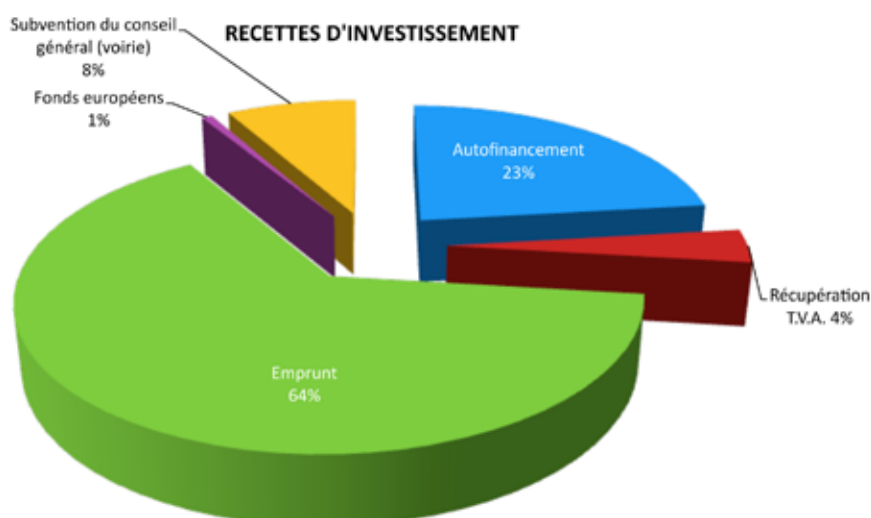
- La taxe professionnelle constitue la part la plus importante des recettes et finance en partie le fonctionnement de la Communauté d'agglomération. Pour optimiser cette taxe, les élus ont voté un taux lissé unique pour toutes les villes de la Communauté d'agglomération des deux rives de Seine.
- Les dotations sont délivrées par l'État et financent elles aussi une partie du fonctionnement, ainsi qu'une partie des investissements.
- Certaines recettes proviennent également des subventions accordées par les fonds européens, par la Région ou par le Conseil général, pour les actions que la Communauté d'agglomération mène au quotidien sur le territoire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Recettes fiscales	10 459 189,00
Compensation exonération fiscale	2 949 156,00
Dotation de l'État	3 672 254,00
Produits des services	170 439,00
Subventions	434 877,00
Taxe ordures ménagères	6 700 130,00
Atténuation de charges	1 636 842,00
Total budget de fonctionnement	26 022 887,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Charges structure	1 495 414,00
Autofinancement	1 980 466,00
Cohésion sociale-emploi	1 126 781,00
Gestion équipements	1 331 830,00
Développement économique	627 808,00
Aménagement-habitat	1 179 196,00
Transport de personnes	1 862 933,00
Environnement-valorisation des déchets	7 164 791,00
Voirie-propreté-réseaux	5 024 676,00
Reversement produit fiscal aux villes	3 427 453,00
Autres charges	801 539,00
Total budget de fonctionnement	26 022 887,00

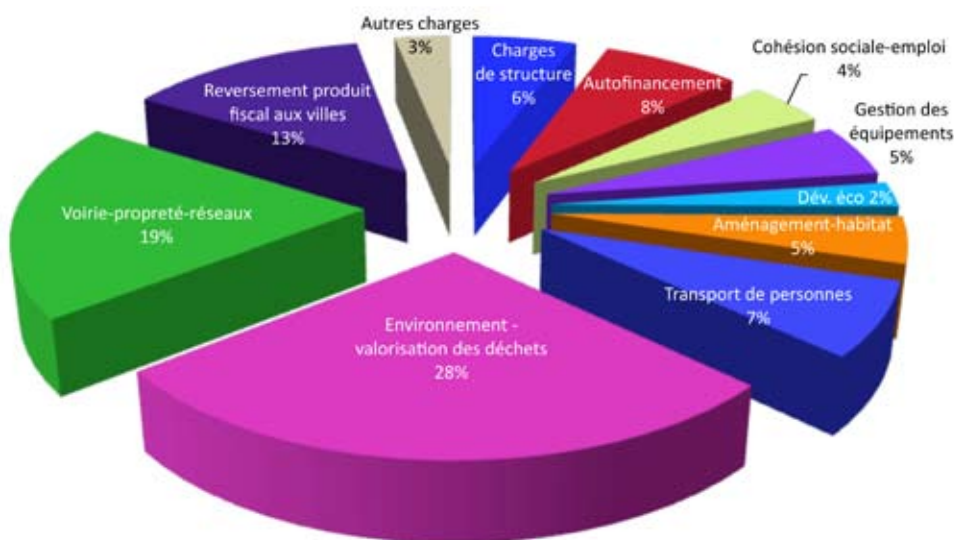
FINANCES

Quels financements pour notre territoire ?

Les dépenses

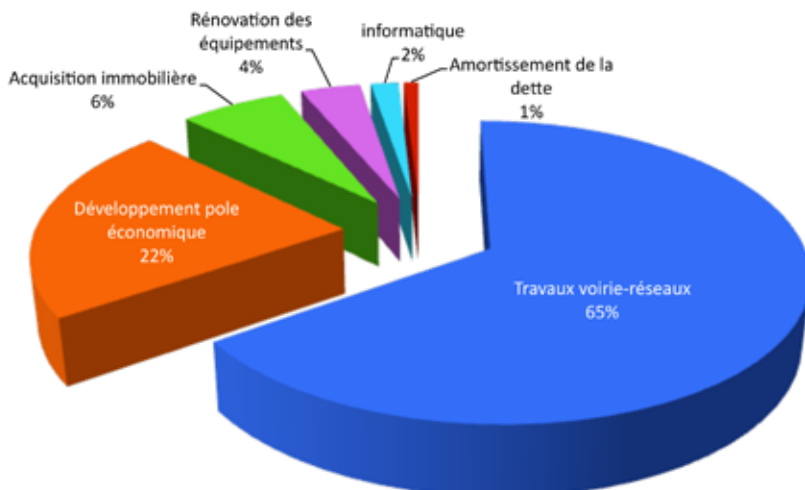
- Une grande partie des dépenses est consacrée à la voirie, à la collecte et au traitement des déchets ménagers et au développement économique du territoire.
- Elles sont financées en partie par des subventions - cette partie étant minimale - de l'État, de la Région Ile de France et du Conseil général. La plus grande part des investissements reste cependant financée par l'emprunt.
- La CA2RS reverse aux villes adhérentes des attributions de compensation calculées en fonction des transferts de charges effectués entre 2006 et 2008, afin qu'elles n'aient pas à subir de pertes financières au regard de leur situation avant l'entrée de leur commune dans la Communauté.
- La CA2RS veille particulièrement à minimiser ses dépenses de structure, celles-ci ne constituant pas au final une charge lourde.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Autofinancement	1 980 466,00
Récupération T.V.A.	319 803,00
Emprunt	5 500 804,00
Fonds européens	56 300,00
Subvention du conseil général (voirie)	702 528,00
Total budget d'investissement	8 559 901,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Travaux voirie - réseaux	5 589 378,00
Développement pôle économique	1 871 200,00
Acquisition immobilière	560 000,00
Rénovation des équipements	315 750,00
Mobilier - matériel - informatique	146 700,00
Amortissement de la dette	76 873,00
Total budget d'investissement	8 559 901,00

Environnement

Opération plaine propre

Sur le Chemin des Belhâtres à Andrésey
Avant...



Dans le cadre du programme pluri-annuel de réappropriation de la plaine, la campagne de nettoyage débutée en avril se poursuit, pour un achèvement prévu à la fin de l'année 2011.

Elle permettra notamment de réduire les accès à la plaine, afin de limiter les décharges sauvages ainsi que les installations illicites.

Les effets bénéfiques de cette campagne sont d'ores et déjà visibles...

Le nombre de tonnes collectées en une seule opération s'élève à :

123 tonnes

Le coût d'une opération s'élève à :

19 600 euros



Après !

Evénements

Oz Créer, un salon pour la création et la reprise d'entreprises

La première édition du Salon de la création / reprise d'entreprises du réseau OZ'Créer s'est déroulée le 8 avril dernier à Triel sur Seine. À cette occasion, une trentaine d'exposants publics et privés (accompagnement, conseil, emploi, financement, gestion) ont délivré à quelque 200 visiteurs toutes les informations nécessaires à la mise en oeuvre de projets de création et de reprise d'entreprises.

Membre du réseau OZ'Créer, la CA2RS a assuré la logistique de l'événement et la mise à disposition de moyens tant humains que techniques. Ce salon, à vocation annuelle, constitue en effet un important outil de développement économique du territoire, pour lequel la CA2RS s'implique fortement. Il a été créé dans la continuité des journées pour entreprendre organisées sur le territoire. Tout au long de



l'année, le pôle création d'entreprises de la CA2RS et le service CitéLab, également membre du réseau OZ'Créer, accompagnent les porteurs de projets et les dirigent vers les organismes et structures à même de les aider à concrétiser leurs projets. Les personnes intéressées peuvent contacter Antoine Moriceau à la MDE Amont 78, au 01 39 74 78 45.

* Pour plus d'informations sur le réseau OZ'Créer : www.ozcreer.com



PROJET

Une centralité pour Carrières

Si aujourd'hui la boucle de la Seine manque d'un lieu de vie central, demain, la nouvelle centralité de Carrières-sous-Poissy renforcera l'attractivité de la CA2RS. Le projet prévoit en effet de créer un lieu rayonnant à l'échelle de la ville et de la Communauté d'agglomération ; réunifier la ville et réintégrer les quartiers éclatés ; traiter les entrées de ville et permettre l'insertion des infrastructures existantes et en projet ; retrouver le lien au paysage du méandre de Seine.

Ambitieux et réaliste

Le projet retenu s'étend sur 44 ha et permettra d'associer durablement logements, commerces et équipements publics autour d'un espace public (l'agora) s'ouvrant largement sur la nature. À terme, le projet prévoit l'aménagement :

- d'un grand parc habité au centre
- de 800 logements en 2013
- d'équipements de proximité : un groupe scolaire, deux crèches, un centre de loisirs, une maison de santé
- d'un équipement culturel structurant : une piscine naturelle
- d'un transport en commun à haut niveau de service pour rejoindre la gare de Poissy en un temps de parcours maîtrisé. Des liaisons douces de qualité (piétons, cyclistes...) seront créées, notamment pour franchir la Seine de façon confortable et sécurisée.

Par ailleurs, la réalisation de commerces de proximité attractifs (projet de marché forain) est prévue. Leur programmation visera à conforter les pôles de proximité déjà présents sur le territoire. Ce projet permettra de rééquilibrer les différents types de logements et d'adapter l'offre aux différentes étapes de la vie des habitants. Afin d'accueillir les nouvelles populations, de nouveaux équipements publics devront également être créés : groupes scolaires, crèches, pôle santé, espace de diffusion culturelle...

Ce qu'ils en disent

Eddie Aït, maire de Carrières-sous-Poissy, conseiller régional d'Île-de-France : *“ Fil rouge de notre mandat, le projet centralité est une chance historique pour Carrières. Il préfigure ce que sera notre ville en 2020 : un territoire à l'identité retrouvée, qui rayonnera à l'échelle du territoire des deux rives de Seine. ”*

Philippe Tautou, vice-président de la Communauté d'agglomération des deux rives de Seine en charge de l'aménagement et de l'habitat, conseiller général des Yvelines : *“ Le projet de centralité*



figure parmi les cinq grands projets de l'agglomération, au titre de son projet de territoire. Carrières est amenée à être à terme le pôle d'attractivité structurant et rayonnant de l'agglomération. ”

Alain Schmitz, président du Conseil général des Yvelines, président du conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval : *“ Au coeur de la boucle de la Seine, les enjeux liés au développement de Carrières-sous-Poissy sont d'envergure. Les projets doivent marquer ce territoire durablement, au service de ses habitants, tant en matière de logements que de développement économique. ”*

* Pour plus d'informations, consulter le site Internet de la concertation : www.epamsa.fr/fr/carrieres

EPAMSA : maître d'ouvrage et aménageur de la ZAC

Commune de Carrières et CA2RS : porteurs politiques du projet, co-décisionnaires à chaque étape, maîtres d'ouvrage des équipements publics de la ZAC

EPFY : titulaire du droit de préemption sur le périmètre, acquéreur du foncier, garant de la mise en état des sols

Calendrier

Juillet 2010 : dossier de création de la ZAC

novembre 2010 : élaboration des règles urbaines

décembre 2010 : dossier de réalisation

1^{er} trimestre 2011 : début des travaux

À l'horizon 2013 : livraison des premiers logements

Défis

Un challenge pour les deux rives

Destiné tant à fidéliser les coureurs qu'à permettre aux plus modestes de voir rejaillir sur elles l'aura des plus importantes, le Challenge des 2 rives, qui réunit l'ensemble des courses à pied du territoire, a démarré sa première saison en août 2009 avec la foulée Trielloise, pour la terminer en mars 2010 avec la foulée Chantelouvaie. Chaque ville organise sa course de façon autonome, tout en respectant le règlement par points mis en place par la Communauté d'agglomération. Les points sont attribués à chaque coureur en fonction de ses résultats dans les courses auxquelles il a participé, et un bonus de points supplémentaires est attribué aux coureurs ayant participé à plus de quatre courses durant la saison du Challenge.

Né du rapprochement des organisateurs, qui ont sollicité la Communauté d'agglomération dans une logique de territoire, le Challenge des 2 rives connaît déjà un retentissement important auprès des clubs de course locaux, qui mobilisent activement leurs membres. Appelé à se développer, il proposera en effet, dès la fin de la seconde saison, un prix récompensant le club ayant compté le plus grand nombre de membres participants et les meilleures performances. Outre les clubs des villes du territoire de la communauté d'agglomération, certains clubs d'autres communes manifestent également un grand intérêt pour le challenge et souhaitent y participer.

Vainqueurs du Challenge des 2 rives de Seine 2010 :

Meilleur homme : Jean Marie FARINES, catégorie vétéran 2 (Verneuillet Athlé). Meilleure femme : Janique DOHOLLOU, catégorie vétéran 1 (Club FLEP Carrières-sous-Poissy). Chacun des deux lauréats s'est vu offrir un téléviseur écran plat par la CA2RS.

Le prochain Challenge débutera le 29 août prochain par la foulée trielloise. Inscriptions ouvertes sur www.foulee-triel.fr

* Pour plus d'informations : challengedes2rives@aggl02rs.fr



Le Lutin (prochainement Les 2 Rives) : un bateau mouche de 66 places en cours de rénovation grâce au chantier-école

Chantier école : un nouveau bateau

Dans le cadre de sa compétence, la CA2RS met en place des chantiers-école destinés à préqualifier des demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins des entreprises du territoire.

Le chantier-école du bateau mouche Le Lutin s'inscrit dans cette démarche qualifiante, en accueillant 12 jeunes et adultes sur la base de loisirs du Val de Seine à Verneuil pour la rénovation du bateau. L'objectif, professionnel et technique, vise à acquérir des compétences dans les métiers du bâtiment et de l'artisanat. Le chantier-école a débuté en décembre dernier, pour s'achever le 30 juin prochain. Durant cette période, les stagiaires ont acquis des savoir-faire variés, afin de répondre aux besoins des entreprises en termes de polyvalence : recouvrement de marches en tôle galvanisées antidérapantes, ponçage, peinture, usinage et étanchéité de baies vitrées... Les chantiers-école regroupent des personnes ayant rencontré des difficultés dans leur parcours personnel et/ou d'emploi. Au cours du chantier, ils développent des compétences multiples au sein d'une dynamique de groupe, propice à une émulation constructive et favorable à leur future vie en entreprise. Ils travaillent sur des supports et/ou des sites emblématiques valorisant leur action et leurs acquis.

Financés par la Communauté d'agglomération et par la Région, les chantiers-école sont relayés par les missions locales et les relais emploi conseil, auxquels les personnes intéressées peuvent s'adresser pour plus d'information.

Un autre chantier-école est actuellement en cours de démarrage, et concerne des rénovations au château Vanderbilt à Carrières sous Poissy et au château de la tour à Triel sur Seine.



Les heureux vainqueurs

Equipements

Deuxième jeunesse pour la piscine à Andrésy



La première piscine à porter le nom du champion...

Suite à l'incendie criminel qui a ravagé la piscine municipale d'Andrésy en 2007, de très importants travaux de rénovation ont été entrepris. Ces derniers se sont avérés particulièrement lourds sur le plan financier, notamment du fait de la location de modulaires durant les travaux et des nombreuses améliorations apportées au bâtiment et à son environnement.

Il est certain que, seule, la ville ne pouvait assumer les coûts de la remise en état et des améliorations prévues (un nouveau bassin pour les tout petits, des aménagements intérieurs et extérieurs...). L'équipement sportif ayant été transféré par la ville d'Andrésy lors de création de la Communauté d'agglomération, celle-ci a pris en charge la réfection et l'embellissement de la piscine intercommunale, pour un budget global de 2 300 000 euros TTC, dont une partie a été couverte par le remboursement de l'assurance, pour un montant de 610 000 euros, et une autre par la participation du Conseil général, qui a ainsi financé ces travaux à hauteur de 506 000 euros.

Les aménagements extérieurs ont quant à eux fait l'objet d'un financement supplémentaire, pour un montant d'environ 250 000 euros TTC. La ville d'Andrésy a participé aux coûts des aménagements extérieurs pour un montant de 80 000 euros, la Communauté d'agglomération ayant pris en charge le reste des travaux, soit environ 170 000 euros. Ont ainsi pu être réalisés des espaces verts, des allées, un parvis, une rampe PMR

(pour les personnes à mobilité réduite), un garage à vélos couvert, ainsi qu'un solarium situé à l'arrière de la piscine et un système de contrôle d'accès.

En cohérence avec la démarche de développement durable engagée sur le territoire, les élus ont de plus souhaité que la piscine intercommunale d'Andrésy puisse bénéficier d'un système de production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires. Ces derniers ont été placés sur la toiture en terrasse de la piscine.

Sébastien Rouault, le parrain

Né en 1986 dans les Yvelines, multiple champion de France, Sébastien Rouault détient le record de France du 800 m et 1500 m nage libre en petit bassin. En 2010, aux championnats de France, il remporte le titre sur 400 m et 1500 m, et se qualifie pour les championnats d'Europe pour les 2 courses. Champion discret et simple, il parraine cette piscine, la première à porter le nom de Sébastien Rouault.



Le ruban symbolique a été coupé le 19 juin dernier en présence des élus du territoire

Le site Internet de la CA2RS est en ligne

Retrouvez toutes les infos de la Communauté d'agglomération sur

www.agglo2rivesdeseine.fr

Publication

Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine
270 Grande rue - CS 20539
78915 CARRIERES-SOUS-POISSY Cedex

Directeur de publication
Pierre Cardo

Rédacteur en chef
Jacques Gaschet

N° ISSN 2105-178X
Tirage 30 000 exemplaires

Rédaction-Réalisation
Les mots pour le dire
www.agence-lesmots.com

Impression
Phoenix Impression
57200 SARREGUEMINES
03 87 95 14 31

Reproduction interdite.
N°4 - Juin 2010

Contacts : Michèle Tautou
Responsable Service
Communication

Tél : 01 34 01 24 40
communaute@agglo2rs.fr
www.agglo2rivesdeseine.fr

